Documents à fournir dans le cadre d'un Contrôle du Respect des Règles de Construction (CRC)



Préambule:

Cette fiche précise l'ensemble des documents à fournir au service compétent dans le cadre d'un CRC pour des bâtiments neufs d'habitation dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion.

Références Règlementaires :

La réglementation Thermique Acoustique Aération concernant les bâtiments neufs en outre mer s'appuie sur les articles R.162-1 et R. 162-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que, en application de l'article R. 162-1 :

- Le Décret n° 2009-424 du 17 avril 2009 portant sur les dispositions particulières relatives aux caractéristiques thermiques, énergétiques, acoustiques et d'aération des bâtiments d'habitation dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion.
- L'Arrêté du 17 avril 2009 définissant les caractéristiques thermiques minimales des bâtiments d'habitation neufs dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion
- L'Arrêté du 17 avril 2009 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation neufs dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion
- L'Arrêté du 17 avril 2009 relatif à l'aération des bâtiments d'habitation neufs dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion

La réglementation concernant la protection des bâtiments contre l'incendie s'appuie sur les articles L.111-4 et R.111-13 du code de la construction et de l'haubitation :

- L'Arrêté modifié du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie.
- La commission du règlement de la construction du 25 juin 1997.

La réglementation concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs neufs et des maison individuelles neuves s'appuie sur les articles L.111-7, et R.111-18 à R.111-18-7 du code de la construction et de l'habitation :

- L'Arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-18 à R.111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.
- L'Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-18 à R.111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.

La réglementation concernant les règles de sécurité relatives aux dimensuions des gardes-corps et rampes d'escalier s'appuie sur les articles L.111-4 et R.111-15 du code de la construction et de l'habitation :

• Norme NF P01-012 de juillet 1988.

Documents à fournir dans le cadre d'un Contrôle du Respect des Règles de Construction (CRC)



Veuillez transmettre dans les plus brefs délais les documents listés dans le présent document au service référent :

Coordonnées du service référent :

DEAL Réunion

2 rue Juliette Dodu 97706 Saint Denis Messag Cedex 9

Téléphone : 02 62 40 26 26 - Télécopie : 02 62 40 27 27

A l'attention de : Frédérique ROBERT (SADEC / UQC)

LISTING

des documents à fournir dans le cadre d'un CRC



- 1. Fiche d'identification de l'opération jointe : à compléter
- 2. Note justificative du respect de la RTAA jointe : à compléter Des plans annotés complèteront judicieusement cette note. Cette note est à fournir pour chaque type de logement rencontré sur l'opération.
- 3. Note descriptive de sécurité incendie du bâtiment jointe : à compléter

4. Documents généraux :

- Extrait K-BIS
- Liste des entreprises, BET, bureau de contrôle ayant participéà l'opération avec adresse
- CCTP par corps d'état
- Plan de situation
- Plan de masse orienté et côté
- Plans de niveaux orientés et côtés (Plans d'exécution, carnets de détail)
- Façades et coupes côtés

5. Documents Particuliers:

- THERMIQUE Documentation technique (ou certification) des isolants, des
 - menuiseries et du système d'ECS.
 - PV de classement des ouvrants en matière de perméabilité à l'air
- VENTILATION
- Schémas des installations de ventilation
- Caractéristiques techniques de l'équipement de ventilation et des dispositifs d'entrée et de sortie d'air + PV de résistance au feu 400°
- Essais COPREC.
- ACOUSTIQUE
- Plan des exigences d'isolement des façades issues du classement des voies selon l'arrêté du 17 avril 2009.
 - Ces plans devront être accompagnés de mesures ou de la note de calculs justifiant ces exigences.
- Documentation technique justifiant l'affaiblissement acoustique des portes palières et des parties ouvrantes des baies de locaux climatisés
- ACCESSIBILITE
- Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes Handicapées par un contrôleur technique ou un architecte.
- Plans ou schémas des solutions retenues pour respecter les exigences d'adaptabilité concernant les logements visés par cette règle.
- Plan ou schémas des cheminements extérieurs aux bâtiments.
- Localisation de toutes les places de stationnements automobiles destinées à l'usage des personnes handicapées
- Plan d'aménagement de la chambre (chambre dans séjour de studio) Ces documents sont à fournir pour chaque cas de figure différent rencontré sur l'opération (par type de logement notamment).
- Dossier de dérogation obtenue (conclusion de la CCDSA)
- Attestation CE de conformité de l'ascenseur fournie par l'installateur de l'appareil
- Attestation de conformité à la norme NF EN 81-70 de l'ascenseur fournie par l'installateur de l'appareil

LISTING

des documents à fournir dans le cadre d'un CRC



- Principe d'implantation d'un ascenseur (cas des bâtiments sans ascenseur mais avec plus de 15 logements en étages)
- PV des matériaux et éléments absorbant mis en œuvre dans les circulations intérieures
- Notice technique du portier installé
- Justificatif des TMA (Travaux Modificatifs Acquéreurs) à savoir : (Décharge signée par le maître d'ouvrage et l'acquéreur+ acte de vente stipulant les non conformités)

SECURITE INCENDIE

- Notice de sécurité
- Rapport final du bureau de contrôle (si missionné)
- Attestaion de bon fonctionnement du désenfumage des cages d'escalier datant de moins d'un an
- Attestaion de bon fonctionnement du désenfumage des circulations horizontales (cas des 3ème famille B); attestation établie par une entreprise agréée AP-MIS ou par un contrôleur technique et datant de moins d'un an
 - Schémas des installations électriques des services généraux
 - PV essai Coprec (EL 2 Services généraux)
- GARDE CORPS
- Schémas de détail des gardes-corps et allèges de fenêtre
- Justificatif de résistance aux chocs des gardes-corps.

FICHE d'IDENTIFICATION





. Adress	se de l'opération	
Altitude	m	
. Nom e	t adresse du maître d'ouvra	ge
	/e :	Mél :
. Permis	s de construire	Numéro(s) de permis de construire :
Dépôt d	de la demande :	
Délivra	nce du permis :	
. Calend	lrier de l'opération	
Ouvert	ure du chantier :	
Achève	ement des travaux¹:	(Note 1 : Date réelle ou prévisionnelle.)
. Nature	de l'opération :	
Nombre	e de bâtiments :	SHON Totale :
Nombre	e de logements et détail des s	surfaces :
	Nombre de logements p	par type et financement
	Individuel	Collectif
Aidé	2	
Non Ai	dé	
TOTA	L	
(Note 2 :	Location: LTS, LLTS – Accession: I	LES, PTZ)
•	d'ouvrage ou promoteur	
		héant) :
	e d'œuvre	,
	n de maîtrise d'œuvre :	·
	_	☐ Mission COMPLÈTE (conception + direction de travaux
	sion de CONCEPTION SEUL	·
. Archite		

FICHE d'IDENTIFICATION

de l'opération



9.		ureaux d'études techniques (noms et missions : fluides, génie climatique, étude thermique, etc.)
10.		pe de marché de construction
		Lots séparés ☐ Groupement d'entreprises ☐ Entreprise générale
		Contrat CMI (loi du 19.12.1990) □ Autre ensemblier
	Si	marché de type Entreprise générale, Contrat CMI ou Autre ensemblier, indiquez :
	No	om de la société :
11.	Li	ste des entreprises + coordonnées
12.	Pá	assation des marchés de travaux
		Appel d'offres ouvert □ Appel d'offres restreint □ Marché négocié
13.	C	ontrôle technique
	No	om du contrôleur technique³:
	(N	ote 3 : s'il n'y a pas de contrôle technique, indiquez explicitement « Pas de contrôleur ».)
	M	issions du contrôleur technique (norme NF P 03-100)
		L (solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables)
		SH (sécurité des personnes dans les BÂTIMENTS D'HABITATION)
		STI (sécurité des personnes dans les BÂTIMENTS TERTIAIRES)
		SEI (sécurité des personnes dans les ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)
		PS (sécurité en cas de séisme)
		PV (récolement des procès-verbaux d'essais)
		P1 (solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés)
		LP (mission L+P1)
		PH (isolation acoustique)
		TH (isolation thermique et économies d'énergie)
		HAND (accessibilité des constructions aux personnes handicapées)
		BRD (transport des brancards dans les constructions)
		F (fonctionnement des installations)
		LE (solidité des existants)
		AV (stabilité des ouvrages avoisinants)
		HYS (hygiène et santé dans les constructions)
		ENV (environnement)
		GTB (gestion technique des bâtiments)
		Autres missions. Préciser :

FICHE d'IDENTIFICATION





14.	4. Certifications de qualité de l'opération	
	□ ECODOM □ PERENE □	Autre:
	☐ Certifications Qualitel et Habitat & Environnemer	t. Niveau:
15.	5. Commentaires	

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



IDENTIFICATION du	(4			
	(type de) logement :			
	* REGLEMENTATIO	N THERMIQU	E	
Altitude du projet : Le logement est-il c	m l imatisé ? □ OUI □ I	VON		
Si OUI, préciser les le	caux bénéficiant du traitement the	rmique :		
(Reporter cette inform	ation sur les plans)			
si OUI, quel est le cla	ssement de perméabilité à l'air sele	on NF EN 12207	des baies de ces lo	caux :
□ 1et plus ?	□ autre ?			
Le logement est-il c	hauffé? 🗆 OUI 🗆 I	VON		
Si OUI, préciser le sy	stème de chauffage :			
Le logement bénéfic	ie-t-il d'un équipement d'ECS so	olaire ?	□ OUI	□ NON
Volume du ballon EC	S:	Surface des cap	oteurs :	m
Protection solaire d	es parois opaques :			
Détailler la compositi	on de toutes les parois opaques ve	rticales et horizo	ntales.	
o Parois opaques	erticales (Façades)			
Façade 1	(caractéristiques		
Orientation :	□ Nord □ Sud □ Est	□ Ouest		
Couleur :	□ Clair □ Moyen □ Son	nbre 🗆 Noir		
Pare soleil ventilé :	□ aucun □ bardage ventilé	□ autre : préci	sez:	
Matériaux	Composition : Intérieur →	extérieur	Epaisseur (cm)	Total
				cm
Toutos los facados o	it allos la mâma composition 2			
-	nt-elles la même composition ?		□ OUI □ NOI	V
o Si NON , détailler d	haque façade différente :	earactóricticues		V
o Si NON, détailler d	haque façade différente :	caractéristiques		V
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation :	haque façade différente :	□ Ouest		V
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation : Couleur :	haque façade différente : Nord Sud Est Clair Moyen Son	□ Ouest		V
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation : Couleur : Pare soleil ventilé :	haque façade différente : Nord Sud Est Clair Moyen Son aucun bardage ventilé	□ Ouest □ Noir □ autre : préci	sez:_	
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation : Couleur :	haque façade différente : Nord Sud Est Clair Moyen Son	□ Ouest □ Noir □ autre : préci		Total
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation : Couleur : Pare soleil ventilé :	haque façade différente : Nord Sud Est Clair Moyen Son aucun bardage ventilé	□ Ouest □ Noir □ autre : préci	sez:_	
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation : Couleur : Pare soleil ventilé :	haque façade différente : Nord Sud Est Clair Moyen Son aucun bardage ventilé	□ Ouest □ Noir □ autre : préci	sez:_	
o Si NON, détailler de Façade 2 Orientation : Couleur : Pare soleil ventilé :	haque façade différente : Nord Sud Est Clair Moyen Son aucun bardage ventilé	□ Ouest □ Noir □ autre : préci	sez:_	Total
	Si OUI, préciser les lo (Reporter cette inform si OUI, quel est le class le logement est-il che Si OUI, préciser le system Le logement bénéfic Volume du ballon ECS Protection solaire de Détailler la composition Parois opaques vor Façade 1 Orientation: Couleur: Pare soleil ventilé:	Si OUI, préciser les locaux bénéficiant du traitement their (Reporter cette information sur les plans) si OUI, quel est le classement de perméabilité à l'air selon 1et plus ?	Si OUI, préciser les locaux bénéficiant du traitement thermique :	Si OUI, préciser les locaux bénéficiant du traitement thermique : (Reporter cette information sur les plans) si OUI, quel est le classement de perméabilité à l'air selon NF EN 12207 des baies de ces lo 1et plus ? Le logement est-il chauffé ? OUI NON Si OUI, préciser le système de chauffage : Le logement bénéficie-t-il d'un équipement d'ECS solaire ? Volume du ballon ECS : Protection solaire des parois opaques : Détailler la composition de toutes les parois opaques verticales et horizontales. Parois opaques verticales (Façades) Façade 1 Caractéristiques Orientation : Nord Sud Est Ouest Couleur : Couleur : Diance des capteurs : Couleur : Anoyen Sombre Noir Pare soleil ventilé : Daucun bardage ventilé autre : précisez :

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



Façade 3	caractéristiques		
Orientation :	□ Nord □ Sud □ Est □ Ouest		
Couleur :	□ Clair □ Moyen □ Sombre □ Noir		
Pare soleil ventilé :	□ aucun □ bardage ventilé □ autre : préci	sez :	
Matériaux	Composition : Intérieur → extérieur	Epaisseur (cm)	Total
			cm
	<u> </u>		
o Parois opaques l	Horizontales (Toitures)		
Toiture 1	caractéristiques		
Couleur :	□ Clair □ Moyen □ Sombre □ Noir		
Pare soleil ventilé :	□ aucun □ surtoiture ventilée □ autre : pre	écisez	
Matériaux	Composition : Intérieur → extérieur	Epaisseur (cm)	Total
			cm
		<u> </u>	
Toutes les toitures or	nt-elles la même composition ?	□ OUI □ NC	N
o Si NON , détailler d	chaque toiture différente :		
Toiture 2	caractéristiques		
Couleur :	□ Clair □ Moyen □ Sombre □ Noir		
Pare soleil ventilé :	□ aucun □ surtoiture ventilée □ autre : pre	écisez	
Matériaux	Composition : Intérieur -> extérieur	Epaisseur (cm)	Total
			cm

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



5. Protection solaire des baies du logement :

Détailler les baies ayant le même mode de protection à l'exception de celles des pièces de service < 0.5 m²

		Mode de protection AVEC p	are-soleil	
Pièce tra	itée :	Orientation chaque baie >0.5	5 m2 : Rapport « d/h » :	
□ séjour □ cha	ambre	□ Nord □ Sud	□ d/h 0.25 □ d/h 0.50	
□ cuisine □ sa	lle d'eau	□ Est □ Ouest	□ d/h 0.75 □ d/h 1.0 et plus	
□ séjour □ cha	ambre	□ Nord □ Sud	□ d/h 0.25 □ d/h 0.50	
□ cuisine □ sa	lle d'eau	□ Est □ Ouest	□ d/h 0.75 □ d/h 1.0 et plus	
□ séjour □ cha	ambre	□ Nord □ Sud	□ d/h 0.25 □ d/h 0.50	
□ cuisine □ sa	lle d'eau	□ Est □ Ouest	□ d/h 0.75 □ d/h 1.0 et plus	
□ séjour □ chambre		□ Nord □ Sud	□ d/h 0.25 □ d/h 0.50	
□ cuisine □ sa	lle d'eau	□ Est □ Ouest	□ d/h 0.75 □ d/h 1.0 et plus	
			·	
	Autre mode	de protection		
	□ volet proj	etable	jetable store transparent projetable	
Mode	□ lames opa	aques 🗆 lames transparer	ntes avec traitement	
de protection	□ lames en	glace claire sans traitement réflé	chissant	
solaire	□ volet non	projetable 🗆 store vertical nor	projetable	
	□ baie sans	volet ni store ni pare soleil		
Pièces traitées :	□ séjour	□ chambre □ cuisine □	salle d'eau (baie >0.5 m2)	
		de protection		
	□ volet proj	etable	jetable store transparent projetable	
Mode	□ lames opa	aques	ntes avec traitement	
de protection		glace claire sans traitement réflé		
solaire	·	projetable 🗆 store vertical nor	projetable	
	□ baie sans	volet ni store ni pare soleil		
Pièces traitées :	□ séjour	□ chambre □ cuisine □	salle d'eau (baie >0.5 m2)	
	•			
	Autre mode	de protection		
	□ volet proj	etable	jetable	
Mode	□ lames opa	aques 🗆 lames transparer	ntes avec traitement	
de protection	□ lames en	glace claire sans traitement réflé	chissant	
solaire	□ volet non	projetable 🛛 store vertical nor	projetable	
	□ baie sans volet ni store ni pare soleil			
Pièces traitées :	□ séjour	□ chambre □ cuisine □	salle d'eau (baie >0.5 m2)	

Si nécessaire reproduire cette page si le logement possède d'autres mode de protection des baies

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



	6.	Porosité	de	façades	de	pièces	princi	pales
--	----	----------	----	---------	----	--------	--------	-------

Détailler ci-dessous la porosité des façades participant à la ventilation des pièces principales.

NB: Les flux d'air balayant les pièces principales pourront être repérés sur les plans de niveaux fournis

o Façade 1 d'orientation :

Pièces	Surface d'ouverture libre (m²)	Surface de paroi	Porosité de la
	` '	de la pièce (m²)	façade 1
			S1/S2 =
	Total S1 =	Total S2 =	

o Façade 2 d'orientation :

Pièces	Surface d'ouverture libre (m²)	Surface de paroi	Porosité de la
7 10003	Gariago a Gavertare libre (III)	de la pièce (m²)	façade 1
			S1/S2 =
	Total S1 =	Total S2 =	

o Façade 3 d'orientation :

Pièces	Surface d'ouverture libre (m²)	Surface de paroi	Porosité de la
rieces	Surface a duverture libre (III)	de la pièce (m²)	façade 1
			S1 / S2 =
	Total S1 =	Total S2 =	

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



7. Implantation des brasseurs d'air

Détailler dans le tableau ci-dessous le nombre d'attentes ou de brasseurs d'air pour chaque pièce principale :

Pièce Principale	Nombre d'attentes	Nombre de brasseurs d'air

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



REGLEMENTATION AERATION

1. Détailler ci-dessous la surface d'ouverture des pièces de service :

	Pièce de service (cuisine, sdb, WC) Surface d'ouvert	ure libre (m²)	
2.	Le logement dispose-t-il d'un éq Si OUI, détailler le système et les p	-	mécanique ?	OUI 🗆 NON
3.	L'entreprise est-elle :	Titulaire du marché ?	□ Sous-traitan	ite ?
	L'entreprise est-elle : L'étude de dimensionnement de			ite ?
	L'étude de dimensionnement de			
4.	L'étude de dimensionnement de	l'installation a-t-elle été Un BET ? cteur(s), bouches d'extra	réalisée par : □ L'entreprise	?
4.	L'étude de dimensionnement de Les débits et dépressions (extra réception des travaux (mesures	l'installation a-t-elle été Un BET ? cteur(s), bouches d'extra	réalisée par : □ L'entreprise	?
4. 6.	L'étude de dimensionnement de Les débits et dépressions (extra réception des travaux (mesures	l'installation a-t-elle été Un BET ? cteur(s), bouches d'extra à l'appui) ?	réalisée par : L'entreprise action) ont-ils été d Non	?

du respect de la Réglementation Thermique Acoustique Aération



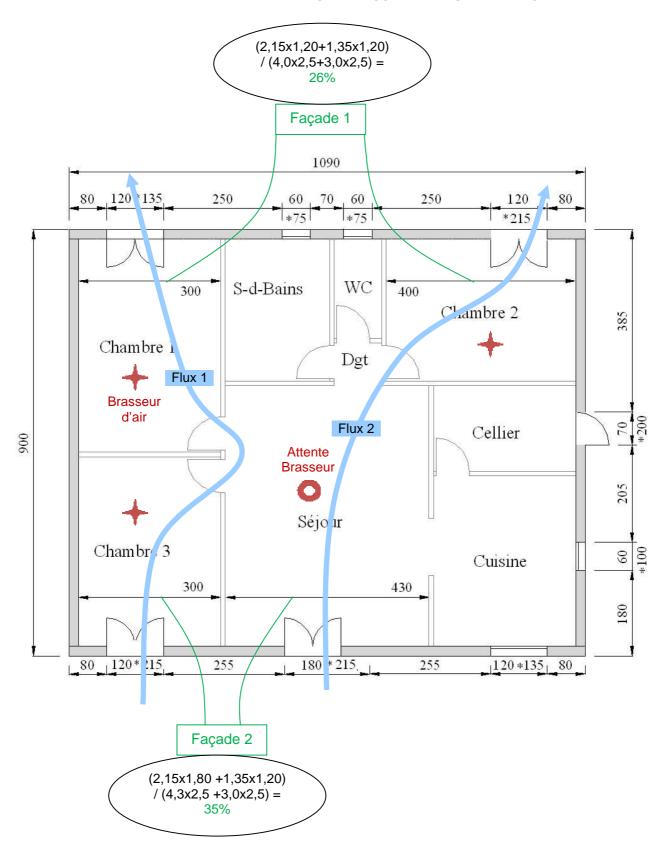
REGLEMENTATION ACOUSTIQUE

1.	Le logement est-il soumis à l'isolement acoustique contre le bruit généré par les infrastructures de			
	transport ? OUI NON			
	Si OUI, préciser la valeur d'isolement minimal :			
	Ainsi que le nom de l'infrastructure routière la plus proche :			
	Détailler les pièce concernées :			
2.	Séparatifs entre logement			
	Donner la composition et l'épaisseur des parois verticales séparatives (murs mitoyens) entre logements :			
	Donner la composition et l'épaisseur des parois horizontales séparatives entre logements ou avec un local			
	d'activité ou garage :			





EXEMPLE DE PLAN D'UNE MAISON INDIVIDUELLE ANNOTE:



NOTE DESCRIPTIVE

du Sécurité Incendie du bâtiment d'habitation



IDENTIFICATION du bâtiment :	

Références règlementaires :

Neterences regiernemanes.							
 ARTICLE R. 111-13 du CODE de la CONSTRUCTION et de L'HABITATION ARRETE du 31 janvier 1986 modifié le 18 août 1988 et complété le 19 décembre 1988, relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation. 							
1. Nature du (ou des) bâtiment(s)							
☐ Habitation	☐ Parc de stationnement						
☐ Logements-foyers pour personnes âg	ées 🗆 Logements-foyers pour personnes handicapés physiques						
☐ Logements pour le tourisme	□ Autres:						
Nombre de bâtiments :	Nombre de niveaux : Nombre de logements :						
Hauteur du sol accessible au plancher bas du logement le plus haut :m.							
2. Classement							
	\Box 2 ^{ème} famille plancher bas du logement le plus haut \leq 8 m \Box 2 ^{ème} famille plancher bas du logement le plus haut > 8 m						
□ 3 ^{ème} famille A	3 ^{ème} famille B □ 3 ^{ème} famille B □ 3 ^{ème} famille B déclassée en A par arrêté municipal						
□ 4 ^{ème} famille							
3. Implantation desserte							
Isolement par rapport aux tiers : distancemètres							
Degré de résistance au feu de la paroi séparative : C.F. :H							
NATURE du (ou des) batiment(s) tiers:							
☐ Habitation☐ Immeuble de bureaux	☐ E.R.P☐ Etablissement industriel						
VOIES D'ACCES (3 ^{ème} famille et 4 ^{ème} famille)							
□ Voie engin □ Voie échelle	largeurmètres largeurmètres						
Si porche ou passage couvert, hauteur i	übre de passagemètres						

NOTE DESCRIPTIVE

du Sécurité Incendie du bâtiment d'habitation



4. Défense incendie (à représenter au plan masse)

Hydrants normalises de 100mm (i	NF S.61-213)			
Nombre Distance	mètres			
A défaut : Réserve d'eau	□ naturelle distancemèt	☐ artific res	cielle	
CONSTRUCTION	NATURE DES MA	ATERIAUX	COMPORTEMENT AU FEU (degrés)	
Eléments porteurs verticaux			SF:	
Murs et revêtements de façade			CF:	
planchers			CF:	
couverture			PF:	
Parois d'isolement :			CF:	
des celliers ou caves			CF:	
des parcs de stationnement			CF:	
des escaliers et ascenseurs			CF:	
des circulations horizontales			CF:	
des gaines (ventilation, vide- ordures, fluides)			CF:	
Portes			CF:	
5. Dégagements Escaliers : • encloisonnés	□ protégés	□ non prot	égés	
Circulations horizontales :	□ protégées	□ non prot	non protégées	
Désenfumage :	☐ naturel	□ mécanique		
6. Ventilation mécanique contre	ôlée			
□ V.M.C Type :		☐ P.V.400°		
□ V.M.C gaz				
7. Foyers logements				
☐ Alarme sonore				
☐ Téléphone public				
☐ Local d'attente (pour accès aux	superfic	cie:m ²		
☐ avec : éclairage de sécurité	réalisé	par		
☐ système de communication	réalisé	par		
□ alimentation de sécurité pour as	réalisé i	par		

NOTE DESCRIPTIVE

du Sécurité Incendie du bâtiment d'habitation



6. Parcs de stationnement (>100m² et ≤ 6000 m)									
Nombre de niveaux		Nombre d'emplacements							
Seuil de référence									
Désenfumage	□ naturel □ mécanique	section VH et VB :m ² Débit :m ³ /heure							
□ Eclairage de sécur	ité	☐ Détection - Alarme							
Moyens de lutte cont	re l'incendie :								
□ Extincteurs□ Colonne sèche□ Extinction automatique à eaux.		nombre :nombre :	type:						
Je soussignéagissant en qualité deagissant en qualité deagissant en qualité de									

Le : Signature